

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE
paraissant le Samedi — Tirage 21.000

ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.
Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTES

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015



CULTURE DU CHANVRE : La situation de nos producteurs est toujours lamentable; beaucoup découlent leur filasse à vil prix ! Le Ministère de l'Agriculture annonce cependant qu'il procède à la mise au point d'un projet de loi qui, s'il était adopté par le Parlement, pourrait résoudre la crise dont nous souffrons. Notre Association interviendra à nouveau pour obtenir satisfaction.

ET LES POMMES A CIDRE : Les agriculteurs du Calvados, d'Ille-et-Vilaine et autres régions grosses productrices de fruits à cidre, commencent à s'émouvoir du prix qui leur sera offert à la prochaine campagne. On a fait courir des bruits de trusts, d'interventions de banques dans les situations peu brillantes des distilleries, de cours à 150 francs la tonne, etc. Tout ceci n'est pas fait pour rassurer nos producteurs, qui désirent un prix minimum de 350 francs, soit 10 francs le boisseau, pour couvrir leurs frais.

A ANGERS : Rappelons que la VIII^e Foire-Exposition de l'Anjou aura lieu du 1^{er} au 10 juin et qu'elle comprendra un Concours national d'agriculture du 7 au 9 et une Exposition horticole. De grandes fêtes sont prévues.

LE XV^e CONGRES INTERNATIONAL d'Agriculture se tiendra à Prague les 5, 6, 7 et 8 juin. Il comprendra sept sections relatives à la politique agraire, l'économie rurale, la coopération agricole, la production végétale et animale, la femme à la campagne, etc.

A LILLE va être créé un nouvel Institut agricole, dont le but sera de former des maîtres appelés à donner un enseignement post-scolaire agricole.

Concours spécial de la Race Maine-Anjou A LAVAL

Le Concours spécial de la race bovine Maine-Anjou, qui aura lieu à Laval du 28 au 31 mai, en même temps que la Foire-Exposition, sera honoré de la visite de M. André Tardieu, ministre de l'Agriculture, qui a bien voulu répondre affirmativement à l'invitation qui lui en a été faite.

Les opérations de ce Concours sont réglées ainsi qu'il suit :

Jeu 28 mai : Réception des animaux, de 14 à 19 heures.

Vendredi 29 mai : Continuation de la réception des animaux, de 7 à 9 heures. A midi, opérations des jurys.

Samedi 30 mai : Exposition générale.

Dimanche 31 mai : Exposition générale. A 9 h. 1/2, visite officielle du Concours et de la Foire-Exposition par M. André Tardieu, ministre de l'Agriculture ; à midi, dans une salle du vieux Château, sous la présidence de M. André Tardieu, banquet par souscription, suivi de la distribution des récompenses.

Les souscriptions pour le banquet seront reçues par M. Pillon, Hôtel de Paris, à Laval.

Le nombre des places pour ce banquet étant limité, les souscripteurs sont priés de retirer dans le plus bref délai la carte qui leur sera remise contre paiement du prix de la souscription.

Les souscriptions seront reçues dans l'ordre de demande, jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles.

Prix du banquet : 30 francs,

Les Abreuvoirs

Si la plupart des fermiers — je dis la plupart, car il y en a, surtout dans la jeune génération qui arrive, un nombre de plus en plus accru et de mieux en mieux avisé des conditions d'hygiène nécessaires à la santé des bêtes et des gens, — si la plupart voyaient au microscope une simple goutte de l'eau avec laquelle ils ont encore l'habitude, malgré tous les enseignements, d'abreuver leurs bestiaux, ils seraient effrayés de ce qu'ils y découvriraient de monstres et se demanderaient comment la mortalité de leur écurie ou de leurs étables n'est pas encore plus grande. Au contraire, il s'en trouve malheureusement trop pour prétendre que cette boisson, bien purifiée et bien bouillie, est plus douce et qu'elle convient mieux que toute autre au tempérament animal. Le purin a son rôle incontestablement bienfaisant pour la fumure, mais en breuvage, c'est un poison et bien des maladies seraient écartées à leur origine si chevaux et bœufs n'absorbaient pas si souvent, en même temps que leur ration d'eau, tant de boue contaminée.

L'eau courante est la meilleure pour l'abreuvement des animaux de la ferme et c'est plaisir que de voir, en été, le soir vers le crépuscule, un troupeau entrer dans la rivière et s'y rafraîchir à larges lampées de son eau claire et limpide. C'est même un sujet pittoresque qui a tenté bien des maîtres de la peinture paysagiste. Mais combien de villages, de hameaux, de domaines isolés n'ont pas à leur proximité de rivières, ni même de ruisseaux, et sont obligés de se contenter d'eau de puits pour leurs habitants et d'eau de mare pour leurs bestiaux !

Cependant, la mauvaise eau que fournit presque toujours la mare banale, saturée de matières organiques et végétales en pleine décomposition, est le véhicule le plus propice des larves, des protozoaires, des bactéries d'une foule de maladies : dysenterie, ascariade, strongle, bronchite vermineuse, ténia, distome hépatique ou douve du foie, cachexie aqueuse, hématurie, ankylostome, chlorose, etc. et des plus terribles de toutes, le typhus et l'entérite.

L'Etat s'est préoccupé de ce danger dont le remède — de la bonne eau potable — atténuerait dans une très sensible proportion la mortalité humaine et animale dans les campagnes.

Un prélèvement sur le pari mutuel dans les courses met à la disposition du ministère de l'Agriculture des crédits annuels destinés à l'exécution de travaux de canalisation pour l'adduction d'eau potable dans les communes condamnées, faute de ressources suffisantes, à se contenter d'eau de puits ou de mares. Un second crédit de pareille somme est, au même ministère, réservé pour travaux d'hygiène et de salubrité dans les agglomérations rurales, et le produit du pari mutuel s'accroît tous les ans. Malheureusement, comme nous disons au village, il faut se lever matin pour être de la distribution, et ce sont les communes qui ont l'administration la plus remuante, le député le plus influent, et pas toujours les besoins les plus évidents, qui sont les premières servies. Aussi, pour longtemps encore, grand nombre de nos localités rurales, des plus intéressantes cependant, devront se contenter pour l'abreuvement de leurs bestiaux, de l'eau stagnante des mares.

Si encore celles-ci étaient bien établies ! Mais la plupart du temps, elles sont mal situées et, par cette situation même, condamnées à être le réceptacle des vidanges et des immondices, le réservoir central des eaux vaseuses, des défécations et des purins.

Quand il s'agit de construire une mare, la première préoccupation devrait être d'en déterminer intelligem-

ment l'emplacement, c'est-à-dire de façon à ce que les eaux polluées n'y soient entraînées par les pentes naturelles des terrains environnants.

Le fond de la mare doit être fait de cailloux et de gravier et meublé de quelques grosses pierres. L'accès par l'abreuvoir doit être en pente douce et un dallage en pierres plates, avancé dans l'eau, doit empêcher que cette eau ne devienne boueuse sous le piétinement de la terre par les animaux. Sur trois côtés la mare sera entourée d'une clôture et, pour conserver à l'eau, pendant les jours chauds, toute sa fraîcheur, elle sera abritée par un épais rideau d'arbres d'une essence choisie suivant la nature du sol, à l'exception toutefois du peuplier et de l'aulne, dont les feuilles tombées noircissent la nappe.

Contrairement à une opinion assez répandue, il est bon d'acclimater dans la mare des poissons tels que carpes, gardons, brèmes et tanches et d'y laisser aller les canards du voisinage, car les uns et les autres détruisent un grand nombre d'animaux infectueux, cause de la fermentation putride de l'eau.

La mare sera mise à sec le plus souvent possible, et pendant les grandes chaleurs on y répandra des morceaux de charbon de bois et plusieurs kilos de noir animal qui contribueront à sa clarification.

Mais si la mare a une surface peu étendue, nous conseillons d'y établir un appareil de filtration de l'eau, et le plus simple, le tonneau-filtre que l'on peut confectionner soi-même. On prend un tonneau de 7 à 800 litres, défoncé d'un côté et dont l'autre fond a été percé de plusieurs rangées de trous. Ce fond est couvert d'une bonne étoffe de laine blanche sur laquelle on dispose successivement une première couche d'environ cinq centimètres de sable de rivière ; une deuxième de charbon de bois grossièrement concassé et de grès lavé et pilé très fin, en ayant soin de comprimer fortement le mélange ; puis une troisième couche (cinq centimètres) de grès pilé encore et de sable fin. On recouvre ensuite le tout d'un plateau de bois percé de trous comme le fond et, comme le fond encore, recouvert d'une bonne étoffe de laine blanche. A noter que ce plateau doit être entré de force et luté au tonneau. L'appareil recouvert extérieurement de minium et enduit de couches d'un vernis antiseptique, est alors placé dans la partie la plus profonde de la mare, sur un trépid en bois ou en fer, assez élevé pour que la vase n'y pénètre pas. Une simple pompe permet d'y puiser de l'eau claire et assainie au fur et à mesure des besoins. Le tonneau-filtre peut être entretenu en bon état pendant plusieurs années, mais les matières filtrantes des diverses couches intérieures devront être renouvelées au moins tous les ans et de préférence tous les six mois.

LONDINIÈRES,
Professeur d'agriculture.

Aujourd'hui... en 3^e page
notre nouveau feuilleton :

Le Meunier du Moulin-Joli

Cette courte histoire, vécue en Loire-Inférieure, au temps de la Révolution, ne manquera pas d'intéresser tous nos lecteurs et lectrices, pendant plusieurs semaines.

Nous commencerons, après, la publication d'un grand roman tout à fait nouveau et captivant... mais lisez tous, en attendant :

LE MEUNIER DU MOULIN-JOLI

Un Brin de Causette...



« Puisque les porcs gras se vendent pu et que les saindoux sont délaissés, pourquoi qu'on prime encore, au Concours général Agricole de Paris, des Porcs pesant 500 kilos et plus ? » — V'là ce que me demandait un lecteur...

comme si qu'on posait des questions pareilles à Maître Jeannot, qu'est ni administrateur du Concours, ni jury, ni Maitre de l'Agriculture, ni même charcutier !

Quand on vous demande : C'est-y du lard ou du cochon ? à c't'heure on est bien embarrassé de répondre, puisqu'on fait des cochons sans lard... et du lard sans cochon — parfaitement mesdames ! rapport à vous, qu'avez des graisses végétales, à la noix de coco, pour vos fritures et qui délaissiez nos vieux saindoux.

Le cochon, c'est l'animal du jour, c'est le roi des transformateurs, la bête qui suit la mode, ou plutôt les goûts de ses admirateurs. A'uit, où les consommateurs doivent serrer d'un cran leur ceinture, y leur faut des filets maigres, des fines côtes, des boudins creux. Cherchez pas à comprendre, puisque c'est comme ça ! Pu vous ferez des cochons gras, pu que vous ferez maigrir votre bourse et pu vous produirez des cochons maigres, pu que vous l'engraisserez !

— Ben pourquoi alors qu'on prime au Concours général Agricole des cochons de 500 kilos, des vraies boules de saindoux, des zeppelins à quatre pattes ? Oui, pourquoi ?

— C'est très difficile à répondre ! P'têtre parce que certains jurés sont des éleveurs en chambre, qui admiraient tout pareil une bonne femme de 360 livres dans une baraque à la Foire. Dans la vie y a beaucoup de gens qu'aiment les phénomènes comme ça, qui sortent de l'ordinaire. Pourquoi qu'on irait, après tout, primer un cochon qui ressemblerait aux autres ?

Faut dire tout, que jusqu'à c't'heure, dans beaucoup de Concours et de Comices, les examinateurs primont la masse, tout ce qu'est gros, volumineux et qui flatte l'œil : on considère souvent plus le poids, la taille, la quantité, que la valeur. On a vu ça dans des concours de chevaux en Bretagne, dans le ch'Nord et dans l'Est ; on a vu ça pour les taureaux qu'on pousse trop au volume ; on voye ça pour les cochons et ben d'autres animaux ; on voye même ça pour les céréales ou les racines fourragères qu'on prime souvent parce qu'y a du poids, de la quantité, du volume ou de la paille. Du coup d'œil, toujours du coup d'œil... c'est comme pour la vigne, y en a qui préfèrent cultiver le noah parce que ça rend plus !

Pour revenir à nos moutons — on putôt à nos cochons — y a des gens qui font fortune à vendre des poudres pour faire grossir les gorrets à vue d'œil. Pourquoi qu'on inventerait point à présent un produit pour faire maigrir les cochons trop gras ? On appellerait ça « le dégonflard ».

V'là enfin une recette pour ceusses qu'aimons les porcs entre les deux, ni gras, ni maigres : Le samedi, donnez double ration au cochon ; le dimanche jeûne complet ; le lundi, gavage en règle ; le mardi jeûne et ainsi suite tout les deux jours. C'est la meilleure façon d'avoir du lard bien assorti : une couche de gras, une couche de maigre.

Mais le pu dur à digérer, ce sont les pores qui viennent d'Allemagne, comme si qu'on en n'avait pas assez chez nous ! MAITRE JEANNOT.

LIRE EN 2^e PAGE :

Pour remédier à la Crise Porcine

Le Salage des Fourrages

Le salage s'est généralisé au cours de l'année 1930 à cause de l'abondance des pluies, cependant, quelques agriculteurs d'avant-garde salent régulièrement tous leurs fourrages tous les ans.

Tous les fourrages sans exception, aussi bien ceux des prairies naturelles que ceux des prairies artificielles ou temporaires, peuvent être salés. Mais il est inutile de saler des fourrages complètement secs, c'est-à-dire ayant perdu les trois quarts de leur poids, car le sel ne se dissout pas et se retrouve intact sur le plancher du grenier. La dose de sel varie entre 1 et 3 % suivant le degré de siccité du fourrage ; il n'est pas recommandé de dépasser 2 % car l'animal absorberait trop de sel par jour. Le sel est répandu sur chaque couche de fourrage non tassé, de 0 m. 50 à 1 mètre d'épaisseur, et le tassement n'intervient qu'ensuite.

Généralement en Beaulois, on tasse autant le fourrage salé que le fourrage non salé ; rares sont les exploitations qui tassent moins qu'à l'ordinaire ; dans les conditions ordinaires, le tassement n'a pas été constaté d'inconvénients, soit pour la première méthode, soit pour la seconde.

Le fourrage salé convient à tous les animaux : chevaux, bœufs, vaches, moutons, chèvres, etc. Pour les chevaux, il convient de ne pas dépasser 1 % pour éviter une trop grande absorption d'eau sous l'action de la soif, et par suite une transpiration excessive. Il convient aussi d'abreuver plus fréquemment et par conséquent moins abondamment les animaux, surtout si l'eau est froide, et cela pour éviter des coliques et de la diarrhée.

Il est recommandé de saler en année pluvieuse et de rentrer un peu moins sec le fourrage en année normale, fourrage que l'on sale au grenier.

Grâce au sel, le fourrage ne moisit pas pendant la conservation lorsqu'il est rentré insuffisamment sec. Le fanage est plus rapide. Les légumineuses ne perdent pas leurs feuilles, qui sont la partie la plus nutritive du fourrage. Le foin étant plus souple, s'émiette moins et par conséquent donne moins de déchets.

On ne constate pas de gaspillage dans les crèches et dans les râteliers, car le bétail mange tout. Il mange aussi davantage car le sel excite son appétit. Les observateurs sont d'accord pour déclarer que le bétail a le poil plus frais, et que d'une façon générale, il a meilleure

santé. Sous l'influence du sel, la lactation est un peu plus abondante, soit parce que le fourrage ayant conservé ses feuilles est plus nutritif, soit parce que le bétail mange davantage, soit parce que le lait exporte des chlorures à la dose moyenne de 1 gr. 5 par litre exprimé en chlorure de sodium (le plus important des chlorures du lait).

Le sel peut être donné au bétail par d'autres méthodes ; soit dans les crèches sous la forme de blocs de sel gemme, soit dans les buvées. Il est incontestable que le sel gemme en bloc coûte plus cher que le sel agricole, dit sel dénaturé, car il n'est pas exonéré de l'impôt de consommation de 60 francs par 100 kilos.

La distribution du sel au bétail sous une forme ou une autre est faite sur la base d'au moins 10 grammes par 100 kilos de poids vif et le tassement n'intervient qu'ensuite. Lorsque l'on distribue du fourrage salé la quantité de sel est de deux à six fois plus forte, même pour les chevaux ; pour les doses élevées, cependant, il est indispensable d'accoutumer progressivement le bétail.

Le sel est indispensable tant pour la santé générale de l'animal que pour la formation de la chair et pour la lactation. En outre, à la dose de 1 % dans l'eau de boisson, ou sous la forme de sel gemme, il tue les cercaires, c'est-à-dire les larves de douve, en moins d'une demi-heure, dans la panse du bétail, avant que les douves aient eu le temps d'atteindre le foie.

Certificat de Demande

Rappelons que tout agriculteur peut employer du sel pour usage agricole et sans formalité jusqu'à concurrence de 500 kilos. Pour une quantité supérieure, fournir le certificat suivant établi par le maire de la commune :

Le Maire de... arrondissement de... département de... certifie que M... est agriculteur dans cette commune et qu'une quantité de... kilos de sel dénaturé peut lui être nécessaire pour les besoins de son exploitation.

..... le
(Scellu de la Mairie) Le Maire,

REUNISSEZ-VOUS ; DONNEZ DE LA VIE A VOTRE SECTION ET TENEZ-NOUS AU COURANT DE VOS DESIRS, DE VOS BESOINS.

CONSEILS AUX PRODUCTEURS DE LAIT

Voici les conseils déjà donnés dans notre Bulletin, il y a deux ans :

EN CAS DE PRELEVEMENT

I. — S'agissant d'un agriculteur qui n'est pas un commerçant et, par conséquent, n'est pas patenté, le commissaire de police ou l'agent des fraudes ne peut pénétrer dans la ferme qu'avec l'autorisation du cultivateur s'il n'est pas muni d'une ordonnance du juge d'instruction ou du juge de paix.

Tout agriculteur a donc le droit de refuser l'accès de son exploitation à l'agent qui vient prélever du lait sans être porteur de cette autorisation ou si le fermier l'a laissé pénétrer chez lui en vue d'un prélèvement, il ne peut plus, sans s'exposer à des peines sévères, faire obstacle à ce prélèvement, et notamment renverser ou tenter de renverser un réceptacle contenant du lait.

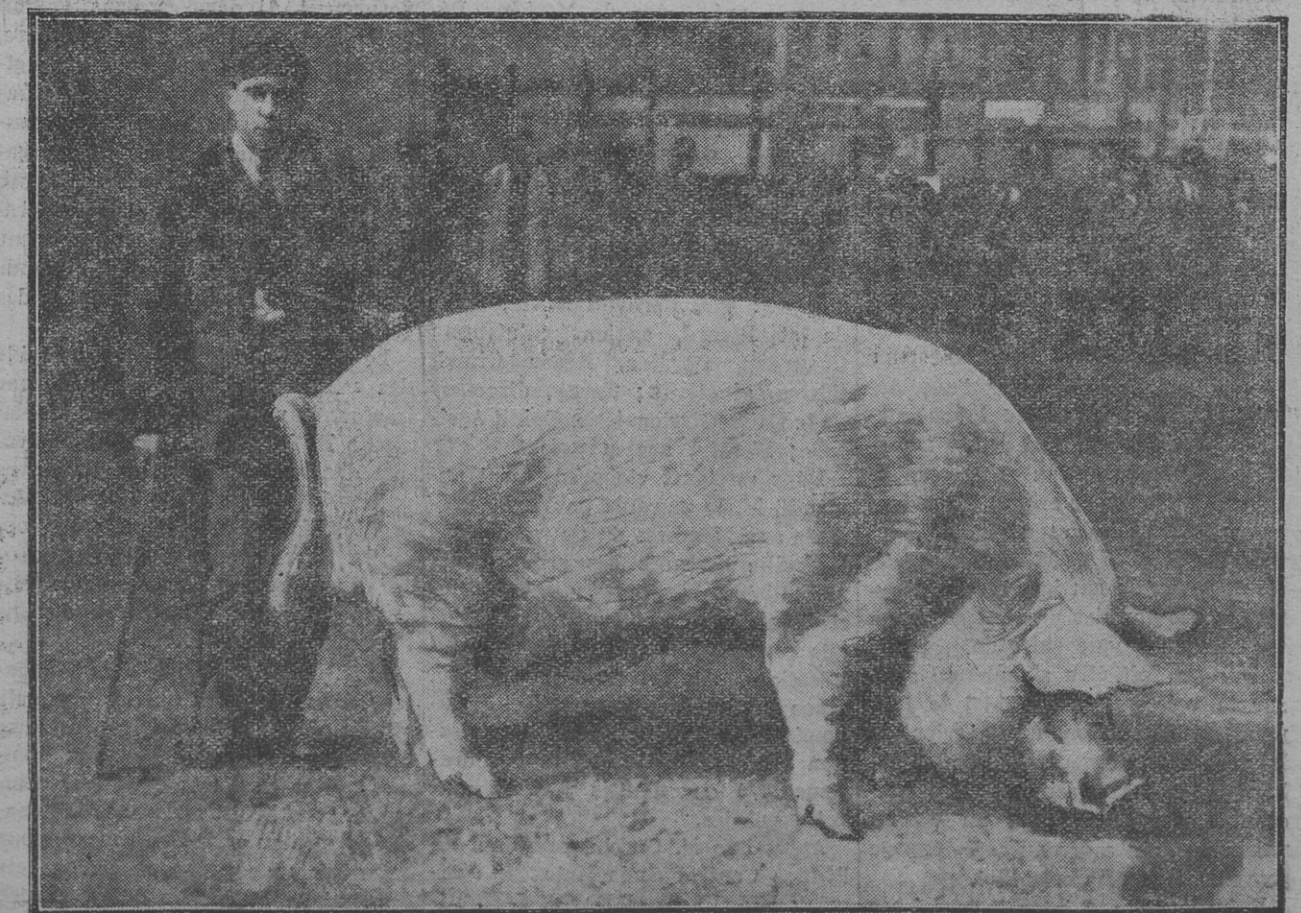
II. — Le producteur doit veiller à ce que le prélèvement soit opéré sur un réceptacle dont le lait aura été mélangé, de telle sorte que le lait contenu dans chacun des cinq échantillons sera homogène par rapport à celui des quatre autres échantillons et par rapport au lait qui était contenu dans le réceptacle.

III. — Le producteur portera à la connaissance de l'agent et exigera l'insertion dans le procès-verbal de toutes indications lui paraissant intéressantes, notamment les suivantes : le réceptacle est en vidange, il ne renferme plus que quelques litres, le lait provient de la traite du matin ou même de la veille, le lait provient d'une vache isolée peut-être Hollandaise, peut-être fraîche vètte (à condition que le vêlage remonte à plus de sept jours, faute de quoi il ne devrait pas être livré à la consommation). Le producteur indiquera également toutes circonstances qui seraient de nature à justifier un abaissement de la teneur du lait en ses principes utiles, notamment de telle maladie de telle vache, ou même de toutes les vaches composant l'étable, etc.

IV. — Si, contre tout droit, l'agent refuse d'insérer au procès-verbal les indications qui lui ont été données, le producteur doit refuser de signer le procès-verbal et protester immédiatement par lettre recommandée au préfet du département.

V. — Le producteur devra conserver précieusement et intact l'échantillon laissé en sa possession, afin de

Au Concours Général Agricole de Paris : Un magnifique Porc gras



le remettre ultérieurement à l'expert, s'il y a poursuite. Mais il agira sagement en prélevant lui-même dans un autre flacon un peu du même lait qui a été prélevé par l'inspecteur, et en le portant le même jour à l'analyse du chimiste de la ville voisine.

VI. — Si l'agriculteur est ainsi prévenu que son lait est suspect, il devra adresser au préfet une lettre recommandée pour réclamer le contre-prélèvement de comparaison.

VII. — Si l'agent du service des fraudes vient à l'étable opérer le contre-prélèvement de comparaison, le producteur doit demander qu'un prélèvement soit opéré sur le lait de la vache ou des vaches donnant le lait le plus faible. En effet, si le producteur n'a pas de mélangeur et met en pot au fur et à mesure de la traite, il est possible que le lait incriminé provienne de telle vache plutôt que de telle autre.

VIII. — Lorsque le producteur est prévenu soit par le commissaire de police, soit par les gendarmes, qu'il est l'objet d'une inculpation à raison d'un prélèvement qui a été opéré sur son lait, il doit protester de son innocence et immédiatement réclamer l'expertise contradictoire.

Demandeur l'expertise contradictoire ce n'est pas demander un nouveau contre-prélèvement de la traite, c'est demander que de nouveaux chimistes, des experts, dont l'un est désigné par le juge d'instruction et l'autre par l'inculpé, analysent deux échantillons du lait déjà prélevé.

Le délai pour demander l'expertise contradictoire est de trois jours à partir de celui où l'inculpé est prévenu de l'inculpation. Si l'expertise n'était pas demandée dans le délai, l'inculpé serait forcé et présumé coupable, il pourrait être directement renvoyé devant le Tribunal correctionnel.

Le producteur doit donc demander l'expertise contradictoire au moment même où on le prévient de l'inculpation qui pèse sur lui. Il doit exiger que le commissaire de police ou le gendarme qui l'interroge fasse mention de cette demande dans le procès-verbal. Si le nécessaire n'a pas été fait à ce moment, l'inculpé devra, dans le délai de trois jours, adresser une lettre recommandée au Procureur de la République pour demander l'expertise contradictoire.

IX. — L'inculpé qui a demandé l'expertise contradictoire sera convoqué un ou deux mois plus tard au cabinet du juge d'instruction. Il aura donc le temps de se préparer. Cette désignation est très importante, il convient de désigner un agronome très au courant des questions de laiterie et des variations de composition du lait.

X. — A partir du moment où l'inculpé a désigné cet expert et lui a remis son échantillon, il peut être tranquille s'il est innocent car il a toutes les chances de voir enfin son innocence proclamée.

PRODUCTEURS DE LAIT

Renoncer à l'expertise contradictoire lorsque, innocent, on est poursuivi, est une folie.

Mettez-vous bien dans l'esprit qu'un prélèvement de lait par un commissaire ou agent des fraudes est toujours chose grave et que vous devez immédiatement demander conseil à votre Syndicat.

Il faut lutter contre la fraude, mais il ne faut plus que des innocents puissent être condamnés.

La C. G. L.

Le Code de la Route et les Troupeaux

Quelles sont, au point de vue légal, les obligations imposées à un conducteur de bestiaux ?

L'article 56 du décret de 1922 contient les prescriptions suivantes :

« Article 56. — Troupeaux. — La conduite des groupes et troupeaux d'animaux de toute espèce, circulant sur les voies publiques, doit être assurée de telle manière qu'elle ne constitue pas une entrave pour la circulation publique et que leur croisement ou dépassement puisse s'effectuer dans des conditions satisfaisantes. Les troupeaux ne doivent pas stationner sur la chaussée. »

Le gardien doit faire en sorte que la voie soit libre pour le croisement et le dépassement. S'il n'y met aucun zèle, soit par insouciance, soit pour le malin plaisir d'obliger l'automobiliste à s'arrêter, il est incontestablement dans son tort ; il est passible de contravention et sa responsabilité est engagée en cas d'accident (avec solidarité de son patron).

Les articles 57 et 58 sont plus précis et portent deux interdictions formelles : le premier prescrit qu'aucun animal quelconque (bête de trait, ou autre) ne doit être abandonné seul, sur la voie publique ; ainsi le fait, pour un charretier, un boucher de laisser ses attelages à l'abandon au bord de la route pendant qu'il procède à son travail dans un champ voisin ou qu'il cause au café, engage gravement sa responsabilité.

Enfin l'article 58 interdit de laisser paître les animaux sur les voies publiques.

MON PETIT JARDIN

Ebourgeonnement, Pincement et Tailles en vert

L'ébourgeonnement sur la vigne se pratique en deux fois : 1° des qu'ils sont apparents, on enlève en les tranchant d'un coup de pointe de serpette, les bourgeons nés sur les souches, les tiges et les branches charpentières. Ce sont des productions stériles qui absorbent la sève au détriment des coursonnes utiles. Quand les autres bourgeons, ceux des branches fruitières, ont 3-4 cent. de long, on choisit sur chaque coursonne les deux qui doivent procurer, l'une le rameau fruitier, l'autre le rameau de remplacement, et on enlève les autres. Si, par contre, à la base d'une coursonne âgée, part un jet jeune et vigoureux, on le conservera, à l'exclusion d'un des bourgeons situés plus haut : en principe du remplaceant, car il jouera réellement ce rôle en rejuvenissant la vieille coursonne qui, elle, sera recépée l'hiver suivant, au-dessus de ce bourgeon, ce qui rapprochera la coursonne de la branche charpénrière en la rejuvenissant.

Pincement. — Les bourgeons fruitières, les bourgeons de remplacement sont soumis au pincement. Voyons donc que faire à ce sujet sur une coursonne ayant son bourgeon fruitier et son bourgeon de remplacement. Le moment à choisir pour pincer dépend de la vigueur des deux bourgeons. Il faut donner la vigueur et la prédominance au bourgeon de remplacement (qui est l'avenir) en pincant le bourgeon supérieur ou fruitier le premier, même s'il est d'égale force, et plus encore lorsqu'il est plus vigoureux que son voisin. Ce pincement est fait à un ou deux feuilles au-dessus de la seconde grappe ; ne pas chercher à garder un plus grand nombre de grappes, car elles ne seraient pas aussi belles et mûriraient plus difficilement, car plus lentement. Donc on en garde deux, sans plus. L'œil de pincement donne ce qu'on appelle un « faux-bourgeon » (pourquoi faux puisque c'en est un ?), à Paris un « prompt bourgeon » ou bourgeon anticipé. Dans une treille à la Thomery, quand il atteint le cordon supérieur, on le pince à 3-4 centim. sous ce cordon. Si la vigne est dirigée en cordons verticaux, ce bourgeon anticipé issu de l'œil de pincement sera arrêté à égale distance de son pied d'où il est issu et du pied voisin. Au-dessous de cet œil de pincement, on trouve aussi des bourgeons grêles dits « entre cœurs », on les supprime quand la vigne est faible, mais si la vigne est jeune et vigoureuse, il faut pincer ces entre-cœurs à une ou deux feuilles, pour éviter le développement avant terme des yeux normaux, car eux conservés ils « amusent ou occupent » la sève.

En août la circulation de la sève se ralentit, on peut les enlever alors, et cette suppression favorise le grossissement des yeux normaux. Les bourgeons prolongeant les tiges ou branches charpentières des vignes, sont arrêtés par un pincement à 0,50, 0,60, 0,80, selon la vigueur ou l'âge des individus. Se rappeler que le pincement avant la floraison donne toujours les meilleurs résultats ; pendant la floraison, il peut nuire.

Ebourgeonnement et pincement du

poirier. — Les coursonnes jeunes de poiriers qui débutent par des rameaux à bois doivent être simples et non multiples et fourchus, comme on le voit trop souvent dans les jardins, ce qui amène une confusion extrême et empêche l'air de circuler dans l'intérieur de l'arbre, au grand détriment des fleurs et fruits qui réclament air et soleil pour venir à bien. Si donc il y a deux bourgeons à bois sur la coursonne, nous en enlèverons un ; s'il y en a trois, nous en enlèverons deux (nous parlons là de très jeunes bourgeons au début de la pousse) ; ceux qu'on enlève ne sont pas arrachés, mais coupés sur leur première foliole. Sur la branche charpénrière une fois ébourgeonnée, l'espace libre en chaque coursonne doit être de 0,12 à 0,15 centim.

Pincement du poirier. — Pour le transformer en coursonne fruitière dans un délai bref, le bourgeon unique devra donc être pincé. On se rend compte de la sève perdue en vain dans les jardins négligés, où tant de gens croient que la taille d'hiver seule suffit, par le nombre et le volume imposant de ces fagots de longues brindilles bonnes à faire du feu, par un pincement fait à temps au contraire, on pince selon les cas au-dessus de trois, quatre, cinq ou six feuilles, la sève alors est refoulée vers la base au lieu de nourrir une longue brindille à bois stérile, elle fait gonfler les yeux de la base et les tourne en dards, c'est-à-dire en boutons pointus qui par la suite évolueront en boutons ronds, les boutons à fruits, donnant chacun un bouquet de fleurs, lesquelles étant fécondées par le vent et les nombreux insectes volant sur les arbres, verront leurs ovaires transformés en autant de poires qu'il faudra sagement éclaircir, surtout dans le cas des jeunes sujets, qu'il ne faut pas épouser avant que la coursonne ne soit bien formée.

La taille en vert. — Cette opération, qui ne vaut pas le pincement pour l'arbre qui nous occupe, est cependant utile à faire sur les sujets où le pincement a été négligé. Elle ne se fait que tard en août, sur ces coursonnes à bois à jets multiples on rabat donc sur le plus bas et on pince le jet restant à cinq-six feuilles. Dans le cas d'extrême vigueur, Verrier recommande aussi de rabattre sur leur empattement les deux pousses les plus basses et de pincer celle du sommet à deux ou trois feuilles ; mais on se rend compte de la quantité énorme de sève plastique qui est perdue de ce fait, c'est-à-dire de cette bonne sève nutritive dont se forment les organes qui portent les fruits.

G. DURIVAUT,

Ingénieur horticulteur, Directeur du Jardin des Plantes

Un Congrès de la Mutualité

Paris, 17 mai. — Un immense Congrès a réuni aujourd'hui, à Paris, sous la présidence de M. Léon Bérard, garde des sceaux, vice-président du Conseil des Ministres, assisté de M. Achille Fould, sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture, les délégués des 30.000 mutuelles fédérées par l'Office Central de la Mutualité Agricole.

Parmi les personnalités présentes à cette manifestation nous avons remarqué : MM. Fernand David, Grinda et Ricard, anciens ministres ; Chauveau, Carrère, Roger Grand, Cassez, sénateurs ; Tardy, directeur de la Caisse Nationale de Crédit Agricole ; Morain, ancien préfet.

Dans un toast vigoureusement applaudi, M. le marquis de Vogüé présentait aux Membres du Gouvernement les mille délégués des groupements mutualistes du Congrès qui assistaient au banquet et évoqua les résultats considérables obtenus dans l'application de la loi du 4 juillet 1900, grâce aux qualités de travail et d'économie des pionniers de l'organisation professionnelle et aux encouragements à eux donnés par les Pouvoirs publics.

Après que M. Garçon, président de l'Office Central de la Mutualité Agricole ; MM. Fernand David, J.-H. Ricard, anciens ministres et Tinevez eurent à leur tour pris la parole, M.

Léon Bérard assura la mutualité agricole de toute la sollicitude du Gouvernement. Il dégagea dans l'admirable forme qui lui est coutumière, les leçons que comportent vingt-cinq années d'efforts et de responsabilité mis au service de l'idéal mutualiste agricole. Il félicita les organisateurs de cette journée qui laisse l'impression d'une force considérable, capable de rallier en un même faisceau pour la solution des grands problèmes de l'heure, l'unanimité des campagnes rurales.

Le matin avait eu lieu, sous l'égide des « Agriculteurs de France », une imposante réunion, au cours de laquelle M. le marquis de Vogüé évoqua dans un discours accueilli avec enthousiasme les débuts de la Mutualité. Mesurant le chemin parcouru, M. Garçon rappela la communauté des efforts grâce auxquels elle occupe une place particulière dans l'économie nationale.

A M. des Essarts, président-fondateur de la première Caisse Régionale affiliée, il appartenait de proclamer les distinctions attribuées aux hommes qui se dévouent dans leur commune, sans bruit, mais avec la ténacité propre au caractère paysan, pour organiser cette prévoyance à la fois économique et sociale qui a l'ordre pour base, la solidarité pour moyen et, pour but, le progrès.

Pour remédier à la Crise Porcine : L'Elevage en plein air

I. — LES PROFITS DE L'ELEVAGE DU PORC

Nos lecteurs savent les avantages que présente l'élevage du porc, quoique depuis plus d'un an les cours de sa viande aient subi d'inquiétantes fluctuations. Mais on peut espérer que les récentes mesures douanières, dont il a été parlé à cette place, contribueront à donner aux prix une fixité qui leur fait quelque peu défaut, et qui contribuera à encourager les éleveurs.

Ces réserves faites, il convient de considérer que le porc est un merveilleux utilisateur de déchets, que son rendement en viande atteint 80 pour 100 de son poids, alors qu'il n'est que de 60 % pour le bœuf.

Un porc précoce, soumis à l'engraissement, peut, en quatre mois, doubler de poids, alors que le bœuf, dans le même temps, ne gagne que 30 %. On a vu des porcs de 60 kilos avoir une augmentation de poids de 1 kilo par jour, soit 1,66 % du poids de l'animal.

Comme un porc de 10 mois peut fournir normalement 100 kilos de viande, et qu'une truie met bas, en deux portées, environ 16 gorettes par an, on peut obtenir, pendant le même temps, 1.600 kilos de viande. Cela représente un intérêt de 300 à 400 % du capital engagé.

Il est donc incontestable que la production du porc, dans ces conditions, est « intéressante » et que, de tous les animaux de la ferme, c'est son élevage qui donne les plus jolis bénéfices.

Mais il convient, comme dans toutes les spéculations agricoles, de diminuer la part du prix de revient, pour le porc, comme pour tous les autres animaux, les frais de main-d'œuvre et de constructions d'étables, représentent des capitaux importants à amortir.

Aussi, recherche-t-on les méthodes d'élevage qui permettent de diminuer ces chapitres du budget de la ferme. Ils sont d'autant plus élevés que le porc, en stabulation constante, exige un logement sain, cimenté, avec abreuvoir, courrette, etc., etc., toutes installations très dispendieuses, ne

dispensant pas d'une main-d'œuvre vigilante.

Il n'est donc pas surprenant de constater la vague croissante d'une méthode, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, à propos du mouton, c'est celle de l'élevage en plein air.

II. — L'ELEVAGE EN PLEIN AIR

C'est une méthode qui n'est pas nouvelle, car les premiers porcs domestiqués par l'homme primitif, vivaient en plein air. C'est le désir d'améliorer son rendement qui a fait du porc un animal délicat, sensible aux variations de température, aux maladies. On n'a envisagé que la forme, la précocité, on a oublié les qualités de rusticité, de lactation, ou d'aptitude à se déplacer, à chercher sa nourriture, qu'un éleveur réputé, M. Durand Saint-Léger, appelle « l'automatisme ».

Or, l'élevage en plein air a pour but de développer ces dernières aptitudes, essentielles pour le développement normal de l'animal, fonction, en effet, de sa rusticité, des qualités lactières de la mère, et de l'exercice musculaire qui saura prendre en s'ébattant au grand air, ébats développant en même temps son esprit d'initiative en vue de chercher sa nourriture.

Pour cela, il est nécessaire d'aménager des parcs. Une truie et ses jeunes porcelets doivent disposer de 1.500 à 2.000 mètres carrés, surtout si ce parc porte des animaux toute l'année, sans repos. Il doit avoir une végétation abondante, même l'hiver.

On le disposera à flanc de coteau ou sur un plateau, en recherchant un sol moyennement imperméable. Un terrain peu profond, avec sous-sol calcaire, est particulièrement indiqué.

Comme le porc est fouisseur et robuste, il est nécessaire d'avoir des clôtures bien conditionnées. Elles seront constituées par des fils de fer barbelés tendus sur des piquets en ciment de préférence. On fixera, sur les fils du bas, un grillage de 50 centimètres de hauteur, dont 10 enterré. Pour les parcs à verrats, la clôture

sera plus haute avec fils plus serrés, grillage élevé. On ménagera des portillons, on veillera au bon état des clôtures, car les porcs ne tardent pas à en découvrir les défauts.

Chaque parc sera muni d'un abri, indispensable pour la mise bas de la truie, et dans lequel la femelle et ses porcelets peuvent rentrer à volonté. Partout porcs et verrats disposeront d'un abri du même genre.

Les dimensions n'excéderont pas 2 mètres à 2 m. 50 à la base et 1 m. 50 de hauteur. La construction sera en planches, en tôle ondulée, voire même en branchages et moites de gazon.

Ces cabanes auront une ouverture de 90 centimètres de hauteur, sur 50 centimètres de largeur. Si elles sont installées en sol humide, on les munira d'un plancher, isolé du sol d'au moins dix centimètres, que l'on recouvrira d'une couche de litière, renouvelée lorsqu'elle est mouillée.

Pour empêcher les jeunes porcelets de sortir, on établira un barrage, constitué par une planche dépassant le bas de la porte d'au moins 15 centimètres. Afin de permettre à la truie en gestation d'entrer sans peine, on ménagera, à l'extérieur, un talus en pente douce, affleurant la planche de barrage. Afin d'arrêter la pluie on pourra clouer un sac comme un rideau, pour la saison d'hiver, et, s'il fait très froid, un panneau coupe-vent sera installé à 1 m. 50 à 2 mètres en avant de la porte.

Ces cabanes, dont l'ouverture sera tournée de préférence à l'opposé des vents dominants et des pluies, devront être légères et, si possible, démontables.

Une autre caractéristique de la méthode en plein air c'est le nourrissage automatique à sec, pratiqué depuis longtemps aux Etats-Unis, puis en Angleterre, et ensuite en France.

Pour cela, on se sert de distributeurs que le porc actionne lui-même. Il en est de divers systèmes. La pièce principale est constituée généralement par une trémie qui, agitée, laisse tomber une certaine quantité de nourriture dans une auge. Aussi

est cette quantité absorbée, l'animal s'agit, actionne la trémie qui laisse tomber une certaine quantité de nourriture dans une auge. Aussitôt cette quantité absorbée, l'animal s'agit, actionne la trémie qui laisse tomber une nouvelle quantité de nourriture.

Il est évident qu'un distributeur doit être très solide, imperméable, imputrescible, toujours prêt à fonctionner, inaccessible aux animaux autres que le porc, à l'abri des rongeurs, facilement transportable.

La boisson ne doit pas être ménagée aux porcs. Elle peut être évaluée à un maximum de 20 litres d'eau par animal. Retenons que la consommation d'une truie, par temps chaud, atteint souvent 10 litres d'eau. Si l'on ne dispose pas d'un cours d'eau ou d'une canalisation, on installera des baquets, des tonneaux ou des bacs spéciaux.

Souvenons-nous que si les porcs apprécient les bains, en plein air ils ne leur sont pas indispensables. Ce qu'il leur faut surtout c'est de l'eau de boisson.

Un avantage de la vie en plein air, avec baraquements à plancher de bois, c'est qu'elle nécessite très peu de litière. Il n'en est pas de même sur un sol en ciment, engendrant un froid humide et pénétrant, tout à fait malsain. Mieux vaut le bois, la brique creuse ou la terre nue.

La baraque est démontable et transportable.

D'ailleurs on a remarqué que les porcs, à l'exception des truies en lactation et des jeunes de moins de six mois, peuvent, sans inconvénient, se passer d'abri, même en hiver, sauf pendant les fortes gelées.

C'est dire que ce régime est à encourager. Il donne à l'animal une rusticité remarquable, à la truie une lactation abondante, à la viande une saveur hors de pair. En outre, les frais d'installation de porcherie sont considérablement diminués, la main-d'œuvre est très réduite.

Ce sont là autant d'avantages qui plaident en faveur de l'élevage du porc en plein air.

Jean d'HUISNE.

Machines Agricoles

Cultivateurs

A dents flexibles et socs reversibles ordinaires, dents plates ou étranglées et pièces de renforcement des traverses extérieures. Modèles 2 dents extérieures travaillant le passage des roues :

Avec avant-train à vis à 1 roue :		
Dents	1 levier	2 leviers
5 dents.....	380 fr.	463 fr.
7 —————	430 —	517 —
9 —————	484 —	597 —
11 —————	538 —	630 —

Avec avant-train à vis à 2 roues :

Dents	1 levier	2 leviers
5 dents.....	413 fr.	496 —
7 —————	463 —	550 —
9 —————	517 —	630 —
11 —————	571 —	630 —

Remise à nos adhérents et bonification de transport. Autres modèles.

Houes à Bras

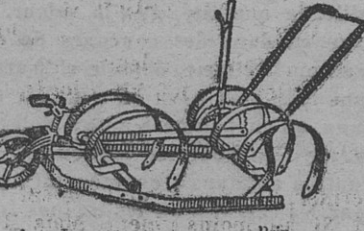
POUR CULTURE MARAICHÈRE ET JARDINS

D'un poids de 12 kil. environ, cette houe, munie d'un grand nombre d'accessoires, permet de faire différents travaux, à divers écartements et profondeurs (travail des plantes en ligne, binage, scarification, buttage, etc.). Le travail s'effectue en poussant la houe par secousses. Largeur de travail, de 0 m. 32 à 0 m. 42 ou de 0 m. 42 à 0 m. 62 (préciser en commandant).

Prix avec 2 rasettes et 3 dents... 125 fr.
Avec 2 rasettes, 3 dents, 1 soc charnu, 1 soc butteur à ailes et 1 griffe... 175 fr.
Dép' usine - Remise aux adhérents
Modèle visible au Syndicat

Herses Canadiennes

à patins, simples, robustes, à dents renforcées et étranglées :



Pompes à purin

En tôle galvanisée. Diamètre du cylindre, 15 centimètres ; tuyaux de 9 centimètres. Débit, 12.000 litres environ, pousse à toute profondeur, ses deux tuyaux s'adaptant à la longueur voulue. Vidage rapide, ne s'engorge jamais. N°1, 2"60 à 3"60, 285 fr. N°2, 3" à 4"50, 325 fr. N°3, 4"20 à 5"70, 375 fr. Support fixe pour ces pompes : 110 fr. Modèle spécial sur brouette, avec 5 mètres de tuyau caoutchouc : 550 fr. Prix départ usine. Remise à nos adhérents.

Herses articulées en Z

HERSES A 3 FLECHES, PAR COMPARTIMENT

Entièrement en acier livrées avec barre d'assemblage. Dents de : 13" 15" 17" 20" 22" 24" 26" 28" 30" 32" 34" 36" 38" 40" 42" 44" 46" 48" 50" 52" 54" 56" 58" 60" 62" 64" 66" 68" 70" 72" 74" 76" 78" 80" 82" 84" 86" 88" 90" 92" 94" 96" 98" 100" 102" 104" 106" 108" 110" 112" 114" 116" 118" 120" 122" 124" 126" 128" 130" 132" 134" 136" 138" 140" 142" 144" 146" 148" 150" 152" 154" 156" 158" 160" 162" 164" 166" 168" 170" 172" 174" 176" 178" 180" 182" 184" 186" 188" 190" 192" 194" 196" 198" 200" 202" 204" 206" 208" 210" 212" 214" 216" 218" 220" 222" 224" 226" 228" 230" 232" 234" 236" 238" 240" 242" 244" 246" 248" 250" 252" 254" 256" 258" 260" 262" 264" 266" 268" 270" 272" 274" 276" 278" 280" 282" 284" 286" 288" 290" 292" 294" 296" 298" 300" 302" 304" 306" 308" 310" 312" 314" 316" 318" 320" 322" 324" 326" 328" 330" 332" 334" 336" 338" 340" 342" 344" 346" 348" 350" 352" 354" 356" 358" 360" 362" 364" 366" 368" 370" 372" 374" 376" 378" 380" 382" 384" 386" 388" 390" 392" 394" 396" 398" 400" 402" 404" 406" 408" 410" 412" 414" 416" 418" 420" 422" 424" 426" 428" 430" 432" 434" 436" 438" 440" 442" 444" 446" 448" 450" 452" 454" 456" 458" 460" 462" 464" 466" 468" 470" 472" 474" 476" 478" 480" 482" 484" 486" 488" 490" 492" 494" 496" 498" 500" 502" 504" 506" 508" 510" 512" 514" 516" 518" 520" 522" 524" 526" 528" 530" 532" 534" 536" 538" 540" 542" 544" 546" 548" 550" 552" 554" 556" 558" 560" 562" 564" 566" 568" 570" 572" 574" 576" 578" 580" 582" 584" 586" 588" 590" 592" 594" 596" 598" 600" 602" 604" 606" 608" 610" 612" 614" 616" 618" 620" 622" 624" 626" 628" 630" 632" 634" 636" 638" 640" 642" 644" 646" 648" 650" 652" 654" 656" 658" 660" 662" 664" 666" 668" 670" 672" 674" 676" 678" 680" 682" 684" 686" 688" 690" 692" 694" 696" 698" 700" 702" 704" 706" 708" 710" 712" 714" 716" 718" 720" 722" 724" 726" 728" 730" 732" 734" 736" 738" 740" 742" 744" 746" 748" 750" 752" 754" 756" 758" 760" 762" 764" 766" 768" 770" 772" 774" 776" 778" 780" 782" 784" 786" 788" 790" 792" 794" 796" 798" 800" 802" 804" 806" 808" 810" 812" 814" 816" 818" 820" 822" 824" 826" 828" 830" 832" 834" 836" 838" 840" 842" 844" 846" 848" 850" 852" 854" 856" 858" 860" 862" 864" 866" 868" 870" 872" 874" 876" 878" 880" 882" 884" 886" 888" 890" 892" 894" 896" 898" 900" 902" 904" 906" 908" 910" 912" 914" 916" 918" 920" 922" 924" 926" 928" 930" 932" 934" 936" 938" 940" 942" 944" 946" 948" 950" 952" 954" 956" 958" 960" 962" 964" 966" 968" 970" 972" 974" 976" 978" 980" 982" 984" 986" 988" 990" 992" 994" 996" 998" 1000" 1002" 1004" 1006" 1008" 1010" 1012" 1014" 1016" 1018" 1020" 1022" 1024" 1026" 1028" 1030" 1032" 1034" 1036" 1038" 1040" 1042" 1044" 1046" 1048" 1050" 1052" 1054" 1056" 1058" 1060" 1062" 1064" 1066" 1068" 1070" 1072" 1074" 1076" 1078" 1080" 1082" 1084" 1086" 1088" 1090" 1092" 1094" 1096" 1098" 1100" 1102" 1104" 1106" 1108" 1110" 1112" 1114" 1116" 1118" 1120" 1122" 1124" 1126" 1128" 1130" 1132" 1134" 1136" 1138" 1140" 1142" 1144" 1146" 1148" 1150" 1152" 1154" 1156" 1158" 1160" 1162" 1164" 1166" 1168" 1170" 1172" 1174" 1176" 1178" 1180" 1182" 1184" 1186" 1188" 1190" 1192" 1194" 1196" 1198" 1200" 1202" 1204" 1206" 1208" 1210" 1212" 1214" 1216" 1218" 1220" 1222" 1224" 1226" 1228" 1230" 1232" 1234" 1236" 1238" 1240" 1242" 1244" 1246" 1248" 1250" 1252" 1254" 1256" 1258" 1260" 1262" 1264" 1266" 1268" 1270" 1272" 1274" 1276" 1278" 1280" 1282" 1284" 1286" 1288" 1290" 1292" 1294" 1296" 1298" 1300" 1302" 1304" 1306" 1308" 1310" 1312" 1314" 1316" 1318" 1320" 1322" 1324" 1326" 1328" 1330" 1332" 1334" 1336" 1338" 1340" 1342" 1344" 1346" 1348" 1350" 1352" 1354" 1356" 1358" 1360" 1362" 1364" 1366" 1368" 1370" 1372" 1374" 1376" 1378" 1380" 1382" 1384" 1386" 1388" 1390" 1392" 1394" 1396" 1398" 1400" 1402" 1404" 1406" 1408"

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 18 Mai 1931

ANIMAUX	Aménés	Vendus	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	2.194	2.072	11 60	9 50	8 20	12 80	6 95	5 22	4 10	7 99
Vaches.....	1.092	1.062	11 60	9 20	7 80	13 20	6 95	5 03	3 90	8 45
Taureaux....	400	390	9 20	8 30	7 80	9 80	5 52	4 56	3 90	6 08
Veaux.....	2.257	2.195	15 60	13 50	12 20	17 30	9 36	7 70	6 71	10 73
Moutons....	12.283	11.883	19 40	15 30	13 10	20 50	9 70	7 03	5 73	10 25
Porcs.....	2.593	2.593	9 72	8 28	6 42	10 30	6 80	5 80	4 50	7 30

Du Jeudi 21 Mai 1931

Bœufs.....	903	896	11 90	9 80	7 50	13 10	7 04	5 39	4 67	7 85
Vaches.....	451	448	11 90	9 50	8 10	13 50	7 04	5 22	4 43	8 10
Taureaux....	234	232	9 50	8 60	8 10	10 10	5 22	4 73	4 43	6 06
Veaux.....	2.105	2.000	15 60	13 50	12 20	17 30	9 36	8 10	6 70	10 33
Moutons....	7.324	7.250	19 70	15 20	13 30	20 70	9 80	7 60	6 65	10 35
Porcs.....	2.504	2.504	9 72	8 28	6 42	10 30	6 80	5 80	4 50	7 30

Les Prêts, Secours et Avances pour les Agriculteurs Anciens Combattants et Victimes de la Guerre

Le décret du 27 janvier 1928 a déterminé les conditions concernant l'attribution aux Anciens Combattants, de prêts, secours, bourses d'études et avances remboursables, pour permettre à tous ceux : petits agriculteurs, viticulteurs, ouvriers, artisans agricoles et assimilés, qui désirent se reclasser ou développer leur exploitation agricole ou rurale, et même, s'ils ne le sont déjà, accéder à la petite propriété agricole ou rurale, ou encore leur faciliter les moyens de construire leur maison familiale à bon marché (Loi Loucheur) et dont la Loi des Finances vient encore d'augmenter les crédits.

Pour bénéficier des avantages concédés par le décret précité, les intéressés doivent être en possession de la Carte du Combattant ou du certificat provisoire. A cet effet, la Fédération Nationale des Agriculteurs Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, 17, rue de Lancry, à Paris (10^e), se tient à la disposition de tous les Anciens Combattants pour les documenter et leur fournir tous renseignements utiles pour leur permettre de bénéficier des avantages précités. Ecrire avec timbre ou enveloppe timbrée avec adresse pour réponse : Contentieux de la F.N.A.A.C.V.G., 17, rue de Lancry, Paris (10^e).

Le Droit à Pension des Agriculteurs Anciens Combattants et Victimes de la Guerre

La loi des Finances a prorogé jusqu'au 30 juin 1931 le droit, pour les Anciens Combattants et leurs ayants-droit, veuves, orphelins et ascendants, ainsi que pour les Victimes civiles de la Guerre de réclamer à l'Etat le bénéfice d'une pension pour blessures ou maladies contractées du fait ou à l'occasion de la guerre (lois des 31 mars 1919 et 23 juin 1920).

Il est de toute urgence que les bénéficiaires sus-désignés se mettent immédiatement en instance de pension (sans attendre l'expiration des délais).

A cet effet, la Fédération Nationale des Agriculteurs Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, 17, rue de Lancry, à Paris (10^e), se tient à la disposition des Anciens Combattants et de toutes les Victimes de la Guerre des campagnes pour leur permettre de bénéficier des avantages prévus par les lois précitées.

Ecrire avec timbre ou enveloppe timbrée avec adresse pour réponse : Contentieux de la F.N.A.A.C.V.G., 17, rue de Lancry, Paris (10^e).

Le Battage électrique des Céréales dans la Région Nantaise

Le battage électrique des céréales comporte diverses solutions qui s'adaptent aux différentes conditions de la culture.

Nous ne nous étendons pas sur le battage individuel, peu répandu, mais qui semble devoir donner satisfaction dans le Nord du Département où les cultivateurs ont l'habitude des petites batteuses actionnées par les chevaux. Dans cette région, M. Paillisson, à Trans-sur-Erdre utilise, depuis deux ans une batteuse Lotz actionnée par un moteur électrique de 5 CV qui sert, pendant le reste de l'année, aux divers travaux de la ferme.

Les essais et démonstrations poursuivis avec succès en 1928, 1929 et 1930 par la Société Nantaise d'Electricité, permettent d'affirmer que le battage électrique triomphe partout où vont les lignes électriques.

Les programmes d'électrification d'écarts, en voie de réalisation dans les 3 départements de la Loire-Inférieure, du Maine-et-Loire et de la Vendée, vont bientôt généraliser cette pratique.

Nous rappelons très brièvement les avantages du moteur électrique pour le battage :

Grande souplesse permettant au moteur d'avalier les surcharges passagères.

Moindre encombrement.

Suppression des dangers d'incendie, des courroies dangereuses et des explosions.

Suppression des approvisionnements d'eau et de charbon.

Suppression du chauffeur.

Réductions importantes des Compagnies d'assurances.

Grande mobilité, permettant d'amener la batteuse dans toutes les cours, près de tous les pailiers.

Déplacement et mise en place faciles sans locomobile.

Economie résultant des avantages ci-dessus et de la faible consommation de courant.

En effet, les essais de ces 3 dernières années ont permis de constater que la consommation de courant est d'environ 1/2 de kWh par hectolitre de blé avec un petit matériel et sensiblement inférieure à celle avec un gros matériel et comme la Société Nantaise d'Electricité vend l'électricité pour les battages moins de 1 franc le kWh, il ressort que le battage électrique est une opération particulièrement avantageuse.

Les essais effectués en 1928 et 1929 dans la région de Vallet ont amené une trentaine de cultivateurs des villages de Chalonnières, les Chabossières et les Pouinières à se grouper en une Coopérative.

Ce groupement a bénéficié d'un prêt important du Crédit Agricole, mais les intéressés auraient pu facilement faire la dépense eux-mêmes, puisque celle-ci était d'environ 25.000 francs, y compris le matériel indépendant orientable et les appareils à battre les graines.

En 1930, année particulièrement défavorable, la dépense afférente à l'électricité a été au total de 1.142 francs pour battre pendant 18 jours, le matériel débattant 8 à 12 hectolitres à l'heure (moteur de 12 CV).

Dans la commune de Rezé (Les Chapelles, La Sablière), les démonstrations ont été effectuées avec un matériel plus léger (7 CV) : elles l'ont été avec le même matériel au Loroux-Bottreau et à Saint-Julien-de-Concelles.

Un matériel plus important a été utilisé en Haute Tension (20 CV) à battu pendant 16 jours chez 77 propriétaires.

préaires dans les régions du Landreau et du Loroux-Bottreau. Au total, 6.500 hectolitres ont été battus électriquement à l'entière satisfaction des intéressés.

Depuis, de nombreux entrepreneurs de battages ont demandé de placer un moteur électrique sur leur machine ; cela ne gêne pas pour l'emploi de la locomobile dans les formes où il n'y a pas l'électricité.

Pour poursuivre ces essais et démonstration, la Société Nantaise d'Electricité, toujours désireuse d'aider au développement de l'électricité dans les campagnes, se tient à la disposition des entrepreneurs de battages et de toute personne indiquant nettement le problème à résoudre. Le nombre des demandes déjà formulées fait craindre de ne pouvoir donner satisfaction à toutes, cependant étant donné le caractère de ces démonstrations, la Société Nantaise d'Electricité prie instamment toutes les personnes intéressées de se faire connaître.

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents. Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

56. — A vendre, 1/2 muids, tonnettes-barriques, petites futaillies, tous genres. S'adresser à M. Charon-Jannin, 36, quai Malakoff, Nantes.

107. — On offre près Le Bignon (Loire-Inf.), bordière des Ridelliers de 5 hect. 15 de terres labourables (sous-location autorisée), plus un hectare de prairie, logement et dépendances, allées et quelques fleurs. Agrandissements éventuels. Logement pour famille nombreuse. Jouissance 23 avril 1932. S'adresser à M. Dumoulin, 11, rue Guibal, Nantes.

115. — A vendre beau chien policier 1 an. S'adresser au Syndicat.

117. — A vendre, taureau Normand, 14 mois, papiers d'origine. S'adresser à M. Raymond Lefebvre, rue Leve, Chemillé.

118. — A vendre, hangar bois, couvert tuiles, au Vieux-Doulon. S'adresser au Journal.

119. — A louer, maison deux pièces, proximité Nantes, terrain à volonté. S'adresser à M. des Jamonnières, La Chauvinière, Saint-Herblain.

120. — A vendre, pour cause de cessation d'entreprise, un ou deux matériels de battage, garantis en très bon état de marche.

DEMANDES

53. — Demande pour Nantes, personne sérieuse faisant cuisine simple, un peu ménage. Références.

54. — On demande à acheter d'occasion un bon camion de jardinier.

55. — On demande pour Vertou et pour fin Juin, un ménage pour culture terre et vigne et pour soins aux animaux, à prix d'argent ou moitié fruits.

PLUS NOUS SERONS NOMBREUX ET UNIS, MEUX NOUS POURRONS DÉFENDRE NOS INTERETS !

Mais pour Semence

Mais roux des Landes..... 130 » départ Nort-sur-Erdre.

Mais Bulgare..... 110 » départ St-Mars-du-Désert.

Mais Ruffec..... 130 » départ Loire-Inférieure.

Le tout les 100 kilos logés.

le cheval

Concours Hipique d'Alençon

Joli succès de Chevaux Régionaux

« La Maraichine Cambuse », par Industriel, 1/2 s., et une fille de Vendi, 1/2 s., la bonne jument d'obstacles du Baron de Bellaing, née chez Gustave Guilbaud, à la Jannière de Bourgneuf-en-Retz, se classe première dans l'épreuve réservée aux chevaux français, sur le sans faute, devant 20 concurrents sérieux dont le cheval « Charantais » Conspirateur, qui fut à Paris, en mars dernier, le champion du saut en hauteur où il passait plus de 2 mètres.

« Belle de Nuit », par El-Tango, p. s., et Sathum, 1/2 s., née à Rouans, et propre sœur de l'étalon Coq-Gaulois, en station à Montoir, montée par son propriétaire, M. M. Davonneau, se classe 5^e dans la même épreuve.

« Thermidor », par Thorigny, 1/2 s., et Ondine, 1/2 s., né au pays de Montoir, se classe 4^e sur 58 concurrents dans la Coupe Militaire, montée par le lieutenant Baudot, du 1^{er} Hussards, d'Angers.

H. P.

Bâches

Une bonne bâche est la meilleure assurance contre la pluie !

Double couture, coins renforcés, filets cuivre tous les mètres, 1^{er} 50 de corde à chaque coin, ou cordes à coulisses sur les largeurs, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise départ gare Paris.

Pour le mètre carré confectionné : Jute vert gras ou vert enduit 12 40 Lin et Jute : vert gras..... 13 65 Chanvre : N° 1 vert gras..... 16 80

— N° 2 vert gras..... 18 70 — N° 3 gras, cachou..... 19 40 — N° 4 vert gras..... 21 20

Coton : N° 1 vert enduit..... 16 50 — N° 2 gras, enduit..... 17 50 — N° 3 vert gras..... 19 40 — N° 4 vert gras ou cachou..... 20 50

Passer les commandes au Syndicat.

HUILES et GRAISSES

Nous pouvons fournir à nos Adhérents huiles et graisses de première qualité, marchandise rendue franco toutes gares. Les bidons de 25 et 50 litres sont facturés 25 et 50 fr. et repris, si retournés franco à l'usine, en bon état. Les fûts de 100 et 170 kilos sont gratuits, ainsi que les emballages de graisses.

Pour Machines Agricoles : Par 170 k. 80 l. 25 l.

Demi-fluide..... 3 20 3 60 4 30 Epaisse..... 3 30 3 70 4 10

P^r cylindre vapeur 4 70 5 10 5 50 Pour Mouvements..... 3 40 3 80 4 20

P^r transmissions..... 3 20 3 60 4 30

Pour Cérémeuses : Demi-blanche..... 4 10 4 50 4 90 Blanche pure..... 4 60 5 20 5 40

Pour Moteurs et Autos : Très fluide (Ford) 6 90 4 30 4 70

Fluide, 1/2 fluide..... 4 20 4 60 5 30 1/2 épaisse..... 4 50 4 90 5 30

Epaisse..... 5 20 5 60 6 30 Huile «Evergreen» toujours verte, supérieure. A demi-fluide et B. B. de mi-épaisse..... 7 60 8 30 8 40

Huile de ricin pure 8 30 8 40 8 80

GRAISSE JAUNE EXTRA, 5 fr. la boîte de 1 kg. en vente au Syndicat, ou franco par 24 boîtes. En fût de 100 kgr., 3 fr. 60 le kilo

Une machine à laver modèle

Le lavage du linge à la main est un travail pénible, les laveuses sont toujours plus rares ; les machines à laver remédient à ces inconvénients.

Seulement il y a machines et machines ; la machine à laver « EVE », des Etablissements ERNEST ROSTOT est le dernier cri dans cette fabrication.

Auxiliaire précieuse de la ménagère, elle manie le linge aussi délicatement qu'une main de femme... sans brosse. Le lavage est rapide, impeccable, sans usure.

Pour cette période de l'année, nous rappellerons la POMPE A PURIN « NIAGARA » montée sur brouette en raison de sa mobilité, ce qui permet de l'utiliser aux usages les plus divers ; étancher l'eau d'une cave, assécher un endroit marécageux, etc... Dans toutes ces utilisations comme pour le purin le plus épais, elle ne s'engorge jamais. Son débit est d'environ 12.000 litres à l'heure et elle puise à toute profondeur.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST ROSTOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 53.

Seulement il y a machines et machines ; la machine à laver « EVE », des Etablissements ERNEST ROSTOT est le dernier cri dans cette fabrication.

Auxiliaire précieuse de la ménagère, elle manie le linge aussi délicatement qu'une main de femme... sans brosse. Le lavage est rapide, impeccable, sans usure.

Pour cette période de l'année, nous rappellerons la POMPE A PURIN « NIAGARA » montée sur brouette en raison de sa mobilité, ce qui permet de l'utiliser aux usages les plus divers ; étancher l'eau d'une cave, assécher un endroit marécageux, etc... Dans toutes ces utilisations comme pour le purin le plus épais, elle ne s'engorge jamais. Son débit est d'environ 12.000 litres à l'heure et elle puise à toute profondeur.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST ROSTOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 53.

La Vie Syndicale

Machecoul

Nous apprenons avec peine la mort de M. POTIER, père de notre jeune et sympathique agent de Machecoul. En cette triste circonstance, le Syndicat Central présente à M. et Mme F. Potier et à toute sa famille, l'expression de ses condoléances et de sa vive sympathie.

Thouaré

M. JOLY Julien, les Rues, à Thouaré, est nommé Agent du Syndicat et de notre Coopérative. Nos adhérents de la région pourront désormais s'adresser à M. Joly.

Soyons un peu plus Syndicalistes !

Il arrive fréquemment que des adhérents nous demandent nos prix et remises sur diverses machines agricoles. Puis, allant trouver un marchand, ils demandent de bien vouloir leur accorder les mêmes conditions, moyennant quoi, ils lui donneront la préférence pour cet achat !

Résultat de ces démarches : le marchand écrit directement au constructeur, signalant la remise consentie par le Syndicat... et le Syndicat reçoit la défense absolue de faire la moindre réduction à ses adhérents, sous peine de se voir refuser toute fourniture d'outillage.

Tous les syndiqués en pâtissent donc par la suite. Nous espérons que nos adhérents le comprendront, dans leur propre intérêt et dans l'intérêt général !

Société Mutuelle Agricole

ASSURANCES SOCIALES

Signalons aux Assurés Obligatoires, de profession agricole, inscrits à la Caisse Départementale, qu'ils peuvent sortir de cette Caisse le 30 juin 1931 et choisir une autre Caisse.

Les assurés qui désireraient faire ce changement et se faire inscrire à notre Société Mutuelle Agricole, 2, rue Scribe, Nantes, sont priés de nous le faire savoir, avant le 30 Juin prochain (dernier délai) en nous indiquant leurs nom, prénoms, date et lieu de naissance, adresse de leur employeur et numéro matricule. Nous nous chargerons des démarches.

Agriculteurs Français !

CE SONT

les Ouvriers Français

qui consomment votre Blé,

qui achètent la viande de vos animaux, qui boivent votre vin.

Lorsque les Usines Françaises seront fermées ou marcheront au ralenti, que les ouvriers chômeront

qui est-ce qui achètera

vos produits ?

Les Ouvriers Américains ?

Vous savez bien que non.

Les Français sont vos meilleurs clients, sinon les seuls.

Soyez

les Clients des Français

Achetez vos machines chez nous, faites travailler les Ouvriers Français,

pour qu'ils puissent acheter vos produits

Feuilleton du «Syndicat des Agriculteurs» N° 1

Le Meunier du Moulin-Joli

Par H.-A. DOURLIAC

Le vent soufflait, altérant l'incendie qui, à l'horizon, dévorait un hameau, condamné par les Bleus. De gros nuages couleur de soufre, accouraient, se bousaillaient, comme un troupeau en marche, passaient au-dessus du village de Prinquenville et semaient de flammèches noires les ailes blanches du Moulin-Joli qui continuait à tourner avec un joyeux tic-tac, malgré le grondement sourd du canon de Savenay.

An milieu de la nuit impassible, l'œuvre de vie répondait à l'œuvre de mort ; la meule broyait le pain nourricier pour tous ces hommes qui s'entretraient au nom du grand principe de fraternité et sur le toit, deux pigeons roucoulaient, indifférents à ce bruit lointain.

Consciencieusement, sans hâte, avec ces mouvements rythmiques des terriens, dont tous les gestes ont une harmonie presque religieuse, le meunier plongeait ses mains berveuses dans la farine immaculée qui poudrait à frimas ses boucles brunes et roucoulaient le ton de ses jupes blanches.

Le moulin allongé sur ses pattes, son chien le considérait avec une expression béate. Lui non plus ne semblait guère se soucier de ce qui se passait au dehors.

Soudain il dressa l'oreille et aboyant avec fureur il dégringola le manélon.

— Hé, Renaud ! appelle ton chien, clama une voix alarmée.

Un colporteur aux jambes torses gravissait le sentier qui conduisait au moulin.

— Ici Renaud ! ordonna le meunier.

L'animal obéit de mauvaise grâce et vint se coucher, tout en grondant derrière son maître.

— Il te prend aussi pour un Bleu, mon pauvre Fallo, dit ce dernier en riant.

— Et l'on dit que les chiens ont plus de flair que les hommes, observa le bancaud en haussant les épaules.

— Où t'en vas-tu à cette heure ?

— Vers Savenay.

— Ça chauffe là-bas.

— Oui, on dit l'armée royale et catholique en pleine déroute.

— Dieu protège les pauvres gens !

— Et qu'il nous protège aussi ! les Républicains vainqueurs vont se répandre sur le pays comme une nuée de sauterelles. C'est pire que les fleaux d'Egypte.

— Si on l'entendait, on ne donnerait pas de paclier avec ces gaux qui brûlent nos villages, profanent nos églises et chassent nos récoltes.

— Gageons que c'est le dernier, ton pire griet ? hein mon Renaud ? Si au moins t'avais pu épouser la Perrine auparavant.

— Bien sûr ! avec les prêtres jureurs, les bons chrétiens sont condamnés au célibat et ce n'est pas drôle.

— Ma foi ! de retardements en retardements, vous pourriez bien ne plus vous marier du tout.

— Veux-tu te taire ! oiseau de malheur !

— Bah quand on se marie on fait mieux et comme dit la chanson :

S'mariera qui voudra ;

Moi, je n'me marie guère !

S'mariera qui voudra ;

Moi, je n'me marie pas !

— Fêta sa balle en arrière, d'un coup d'épaule et, clopin clopant, redescendit l'autre versant.

— Pauvre gars ! Il est tout vert ; murmura le meunier qui avait quelques lettres, étant passé par le séminaire.

Un instant il le suivit des yeux, avec cette pitié inconsciente des forts pour les êtres chétifs et disgraciés ; puis il regarda les dernières flammes s'éteindre ; il écouta le dernier écho de la canonnade s'affaiblissant peu à peu.

— Triste, besogne ! murmura-t-il.

Et lentement, il reprit sa

PRODUITS DIVERS

VOIR DERNIER BULLETIN

COOPERATIVE

Huiles de Table

Extra « Calvé », par 15 litres, 7 fr. 50
le litre franco, verre facturé 1 fr.
et repris au même prix.
Extra « La Délicate », 10 lit., 70 fr.
franco; 5 lit., 36 fr. franco.

Savons

Savon, marque G.H.B., blanc
extra, 72 % d'huile, garanti
pur 320 »
Ces prix s'entendent aux 100 kilos
par caisse de 50 kilos, en barres ou
en morceaux de 500 grammes

Savon blanc extra, 72 %, « Croix d'Or » en barre, 345 »
en morceaux de 500 gram., 345 »
Les 100 k. départ Nantes.

PRODUITS VITICOLES

Nous cotons actuellement et sauf
variations :

Sulfate de cuivre

Français..... au cours
Anglais..... au cours

Soufre..... 150 »
Sulfostéatite..... 155 »
Bouillie Azur..... 250 »

les 100 k[»] sur wagon ou pris à Nantes

Collosoufre, le flacon de 500 gram-

mes, 15 fr. 50, pris dans nos bu-

reaux.

Vitisoufre, le flacon de 200 grammes,

6 fr., pris dans nos bureaux.

Polysoufre, le kilo logé, 5 fr. 50.

Adhésif, 3 fr. 50 le flacon dose, ou

11 fr. le kilo.

Remise à nos adhérents, nous con-

sulter.

Foires et Marchés de la Semaine

Dimanche 24 Mai. — Quilly, Saint-

Joachim.

Lundi 25. — Bouée, Conquereuil,

Joué-sur-Erdre. — La Limouzinière,

Moisdon, Nantes, La Remaudière,

Soudan, St-André-des-Eaux, Nozay.

Mardi 26. — Bougenais, St-Cyr,

Le Loroux-Botttereau, Mesquer, Mis-

sillac, Montoir-de-Bretagne, Port-St-

Père, Vallet, Paulx.

Mercredi 27. — Guenrouët, Saint-

Père-en-Retz, Châteaumur, Saven-

ay.

Jeudi 28. — Egrécac, Plessé, Vay,

La Chapelle-Heulin, Ancenis, Corde-

mais.

Vendredi 29. — Clisson, Paulx, St-

Nazaire.

Samedi 30. — Assérac, Saint-Hila-

re-de-Chalons.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Durant le cours de la semaine der-

nière, notre COOPERATIVE a payé les

blés entre :

175 à 176

suivant qualité et poids spécifique, dé-

part gares grands réseaux.

Voici les Cours officiels des céréales

et farines dans notre région, à ce jour :

Nantes, le 20 mai.

Blé moyennement sans ail,

base 74 kilos, reversibles..... 175

Sans ail..... 178

Avoines grises ou noires..... 102 à 103

« bigarrées »..... 89

Sarrasin (Bretagne)..... 100

Son (Loire-Inférieure)..... 102

Seigle..... 52 à 53

Seigle..... 91

Ces cours s'entendent par wagon com-

plet, départ lieux de production.

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS

Cours du 20 mai

Artichauts, les 12, 13 fr. — Asperges,

la botte, 6 fr. — Carottes, la botte, 2,25.

— Choux pommes, les 16, 14 fr. —

Choux-fleurs, les 11, 20 fr. — Cèleris,

le kilo, 10 fr. — Cresson, les 12, 6 fr.

— Chicorées, les 12, 3 fr. — Epinards,

le kilo, 3 fr. — Haricots verts, le kilo,

20 fr. — Laitues, le cent, 30 fr. —

Navets, la botte, 1,50. — Oignons, la

botte, 1,75. — Poireaux, la botte, 6 fr.

— Petits pois, le kilo, 3,25. — Ro-

maines, les 12, 5 fr. — Radis, les 12,

4 fr. — Tomates, le kilo, 6 fr.

Fourrages

On cote suivant lieux de production,

les 1.000 kilos :

Paille de blé bottée..... 235 à 240

Paille de blé pressée..... 220 à 225

Paille avoine bottée..... 220

Paille avoine pressée..... 200 à 205

Cours du Bétail

Syndicat de la Boucherie de Nantes

Cours du 15 mai

On cote le demi-kilo :

VEAUX : 423. — 1^{re} qual. 8,25 à 9,25 ;

2^e qual., 7,25 à 8,25 ; 3^e qual., 6,25 à

7,25.

BEUFES : 8. — Devant : 1^{re} qual.,

3,75 à 4 fr. ; 2^e qual., 2,75 à 3,25 ; 3^e

qual., 1,75 à 2,75. — Derrière : 1^{re}

qual., 6,50 à 7,50 ; 2^e qual., 5,50 à 6,50 ;

3^e qual., 4 à 5 fr.

MOUTONS : 218. — 1^{re} qual., 9 à

10 fr. ; agneaux, sans tarifs.

PRIX DU KILO SUR PIED

VEAUX : Plus bas, 1,75 ; plus haut,

7,50 ; prix moyen, 4,50. — Plus bas,

6,25 ; plus haut, 9,25 ; prix moyen, 7,75.

MOUTONS : Plus bas, 9 fr. ; plus

haut, 10 fr. ; prix moyen, 9,50.

Cours des Vins

VINS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Muscadet 1930 1^{er} choix..... 800 à 900

Muscadet..... 24..... 700 à 800

Gros-Plant 1930..... 400 à 475

Noah..... 175 à 200

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

BILLETS DE FIN DE SEMAINE

Pour vos déplacements du dimanche,

utilisez les billets de fin de semaine

(aller et retour avec 40 % de réduction)

délivrés pour les stations ther-

males et balnéaires du Réseau de l'Etat,

du jeudi précédant les Bains ou au

dernier dimanche d'octobre.

Ces billets sont valables du samedi

matin au lundi matin pour les trajets

ne dépassant pas 600 kilomètres, et du

vendredi matin au lundi matin pour

les trajets aller et retour supérieurs à

600 kilomètres.

Pendant toute l'année, il est en outre

délivré des billets de fin de semaine,

pour certaines relations, aux voyageurs

titulaires de billets anglais dits de

« week end » valables de ou pour l'An-

gletterre.

Pour tous renseignements, s'adresser

aux gares du Réseau de l'Etat.

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

On cote, le demi-kilo :

Bœufs. — 1^{re} catégorie, 9 à 15 fr. ;

2^e catég., 3,50 à 4,50 ; 3^e catég., 2 à

3 francs.

Veau. — 1^{re} catég., 7 à 13 fr. ; 2^e

catég., 7 fr. à 8,50 ; 3^e catég., 10 à 12 fr. ;

4^e catég., 8 à 9 ; 5^e catég., 5 à 6 fr.

Mouton. — 1^{re} catég., 10 à 12 fr. ;

2^e catég., 8 à 9 ; 3^e catég., 5 à 6 fr.

Porcs. — 7 à 8 fr. 25.

Œufs. — La douzaine, 4,75 à 5,25.

Lapins, 7 fr.

Poulets. — 12 à 14 francs.

ANGENIS

Poulets gras, la couple, 45 à 50 ;

moyens, 40 à 45 ; petits, 35 à 40 ; pigeons,

la couple, 10 à 12 ; lapins, la pièce, 12 à

25 ; œufs, la douzaine, 4 à 4,25 ; beurre,

le demi-kilo, 6 à 7 ; veaux, le kilo, 8 à

9 ; porcs, 6 à 6,15 ; porcs de lait, 115 à

140.

CANDÉ

Marché du 18 mai. — Blé, 172 à

175 fr. ; orge, 105-110 fr. ; sarrasin,

105 fr. ; avoine, 100 à 105 fr. ; seigle,

95 à 100 fr. ; pommes de terre, 90 à

95 fr. Paille, les 1.000 kilos, 250 à

270 fr. ; foin, 250 à 300 fr. Beurre, le

demi-kilo, 7 à 7,50 ; œufs, la douzaine,

4 à 4,25 ; poulets, la couple, 32 à 40 fr. ;

canards, la couple, 30 à 35 fr. ; lapins,

la pièce, 12 à 13 fr. ; pigeons, la paire,

10 à 11 fr.

Porcs gras : amenés et vendus 50,

le kilo 5,50 à 7 fr. Porcs maigres : ame-

nés 130, vendus 130, de 250 à 350 fr.

pièce. Porcelains : amenés 700, vendus

700, de 100 à 150 fr. pièce.

CHATEAUBRIANT

Blé, 175 fr. ; sarrasin, 100 à 105 fr. ;

avoine, 100 fr. ; orge, 100 fr. ; son,

80 fr. ; paille, 115 à 120 fr. ; foin, 120

à 125 fr.

Cidre, 250 à 270 fr. la barrique,

droits en sus.

Beurre, le kilo, en gros 10 fr., au

détail, 12 fr. ; œufs, la douz., 3,50 à 4,50.

Vieilles poules, 40 à 45 fr. ; gros pou-

lets, 42 fr. ; moyens, 35 à 40 fr. ; petits,

28 à 31 fr.

Bœufs et taures, 4,50 à 5 fr. le kilo ;

taureaux et vaches, 4 à 4,50 ; moutons

et veaux, 7 à 7,50 ; porcs gras, 5,90 à

5,95 ; porcs maigres, 150 à 300 fr. la

pièce ; porcs de lait, 70 à 100 fr. la

pièce.

Gros bœufs accouplés, 7 à 8.000 fr. ;

jeunes, 4.500 à 6.000 fr. ; vaches d'her-

bage, 2.000 à 2.800 fr. ; les autres, 1.200

à 1.500 fr. ; grosses normandes ou du

pays, en lait ou avancées de veau, 3.000

à 3.500 fr. ; bretonnes, 1.800 à 2.200 fr. ;

bovins non accouplés, 2.000 à 3.000 fr.

l'un.

Poulains, 1.500 à 2.000 fr. ; chevaux

de trois à cinq ans, 1.000 à 5.000 fr. ;

chevaux de boucherie, 1.000 à 1.600 fr. ;

soit 2 à 2,50 le kilo ; pouliches, 2.000

à 2.500 fr.

GRAND-POUGERAY

Blé, 176 les 100 kilos ; avoine, 100 ;

sarrasin, 100 ; son, 75 ; paille, 140 les

500 kilos ; foin, 150. Cidre, 200 la bar-

rique. Veaux, de 7,50 à 8 le kilo ; porcs

gras, 5,75 le kilo. Beurre, 12 et 13 fr. le

kilo ; œufs, 3,75.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTI UC

Poulets, la couple : gros, 50 à 60 fr. ;

moyens, 45 à 50 fr. — Canards, la pié-

ce, 15 à 22 fr. — Pigeons, la couple, 10

à 12 fr. — Lapins, la pièce, 15 à 20 fr. —

Œufs, la douz., 4 fr. 20. — Beurre, le

demi-kilo, 7 à 7 fr. 50. — Veaux, le kil.,

8 à 10 fr.

ESSAYEZ LES VEHICULES INDUSTRIELS FIAT

CHARGE UTILE

500. 1000. 2500.

8/9 CV 8/9 CV 12 CV

19.700 24.950 45.950

FRANCS FRANCS FRANCS

SUCCURSALE DE NANTES

118, Rue de Rennes — Tél. 138.61

Concessionnaires pour la Loire-Inférieure :

MM. MARTEL & MAUPETIT

1, Boulevard Delorme

Tél. 131.05 - NANTES - Tél. 131.05

MEUBLES

VENTE ET ACHAT